



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône - 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

www.pietons69.e-monsite.com

Date: 29 mars 2015

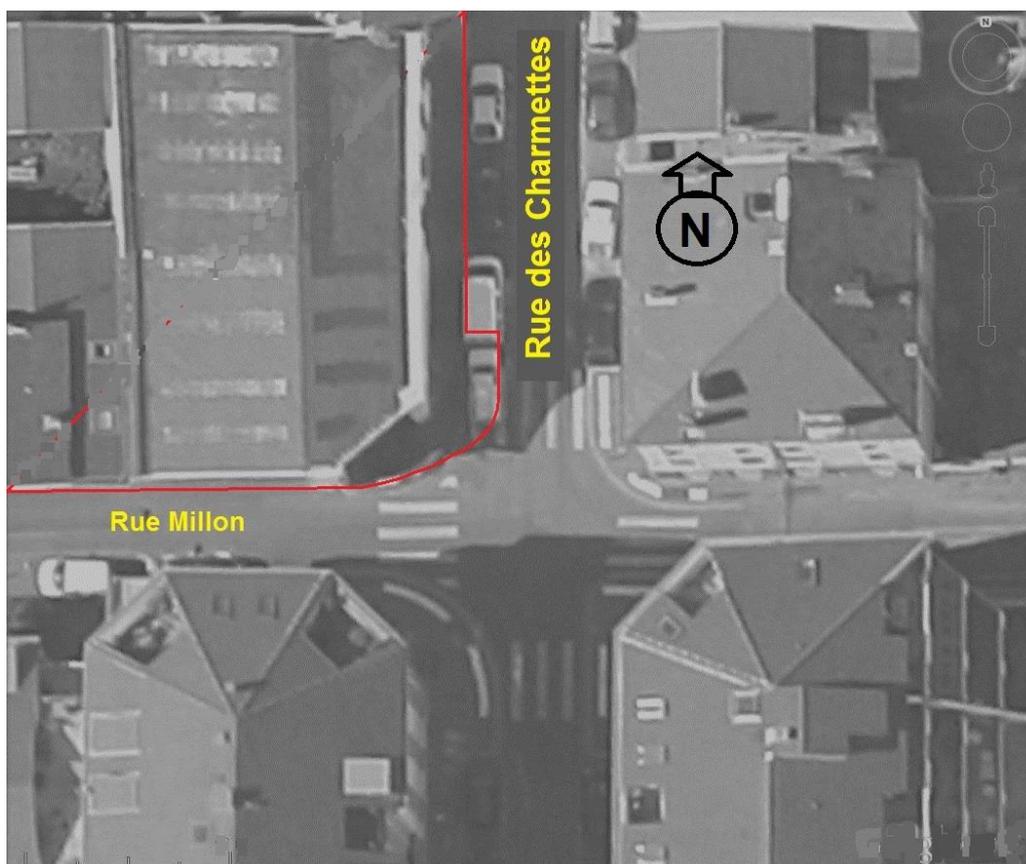
Rédacteur : Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N°170- Intersection Charmettes / Millon
à Villeurbanne

Demande de libération d'un passage piéton



Dans cette intersection, le passage piéton permettant de traverser la rue des Charmettes, au Nord de la rue Million, est régulièrement encombré, depuis longtemps, par le stationnement sauvage.

La meilleure preuve en est cette photo aérienne de 2012 où l'on voit bien une voiture stationnée sur ce passage piétons !

La police municipale, alertée par les riverains, a distribué quelques PV. Mais cela n'a eu que très peu d'effet. Les habitués reviennent peu après.

Dans un premier temps, il conviendrait de procéder à des mises en fourrière, ainsi que l'a prévu le Code de la Route en pareil cas (art. R417-10, V). Car cette sanction est nettement plus dissuasive.

Ensuite, nous vous suggérons de modifier le trottoir en créant une avancée, défendue par des potelets, permettant de délimiter strictement le stationnement en dehors du passage piétons, selon le tracé figuré en rouge sur la photo aérienne.

Destinataires : Mme Claire Le Franc, MM. Didier Vuillerme et Pascal Merlin, Adjoint au maire de Villeurbanne

M. Pierre Soulard, Mme Christelle Famy, M. Jean-François Cimetière et M. Damien Franc, Direction de la Voirie

Le Progrès